



Collège

Saint François de Sales

6 Place du Cardinal Garrone
73025 Chambéry Cedex

☎ : 04.79.33.07.26

Chambéry, le 30 Août 2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

J'espère que vous avez pu vivre un bel été ressourçant en famille.

La rentrée arrive à grand pas et par ce courrier, je viens vous transmettre les dernières informations concernant le protocole d'accueil de tous les élèves du collège pour ce début d'année scolaire.

Le respect de ce protocole par l'ensemble des personnes de l'établissement nous a permis de réduire au maximum les fermetures de classes l'an dernier et d'éviter la transmission du virus du collège vers les familles. Votre implication dans le respect de ce protocole en tant que parent d'élève est primordiale pour espérer un déroulé le plus normal possible de cette nouvelle année scolaire.

Dans ses dernières interventions, le Ministre de l'Education Nationale, M. Blanquer, a présenté les modalités pratiques de fonctionnement des établissements scolaires pour la rentrée scolaire 2021-2022 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 sur une échelle de 4, ce qui implique certaines adaptations dans notre fonctionnement quotidien.

Dans le respect de ce niveau 2, les grands principes de ce protocole sont toujours basés sur :

- Le respect des gestes barrière,
- La limitation du brassage,
- La distanciation physique,
- Le nettoyage régulier et l'aération des locaux.

Avant de rentrer plus en détail dans ce protocole d'accueil, sachez que les assemblées de niveau de la rentrée scolaire (Jeudi 02/09 pour le niveau 6^{ème}, Vendredi 03/09 pour le niveau 5^{ème}, Lundi 06/09 pour le niveau 4^{ème} et Mardi 07/09 pour le niveau 3^{ème}) se dérouleront comme convenu à 18h à l'espace Saint François dans le respect de ces règles sanitaires, ce qui implique un seul représentant par famille, le port du masque obligatoire, la désinfection des mains et le respect du sens de circulation mis en place.

Les parents et visiteurs

Le protocole rappelle que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ces derniers s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils accompagnent leurs enfants dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture de masques "grand public" en nombre suffisant pour la journée).

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque **ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire** (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement.

L'accès des accompagnateurs et des intervenants extérieurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est obligatoire dans les locaux et dans les espaces extérieurs de l'établissement.

L'application des gestes barrière

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus avec la vaccination.

Le lavage des mains est essentiel. Pendant les récréations ou la pause méridienne, les élèves peuvent accéder aux sanitaires pour réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon. A l'entrée de chacune des salles, ils disposent de solutions hydro-alcooliques.

Ce lavage des mains est réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après la récréation ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque « grand public », de catégorie 1 **est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs de l'établissement**, pour tous. Le niveau 2 actuellement en vigueur dans les établissements scolaires ainsi que l'obligation de la distanciation physique entre élèves de groupes différents nous contraignent à rendre le masque obligatoire même dans les espaces extérieurs de l'établissement. Il appartient aux parents de fournir des masques « grand public » à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux : Les salles de classe ainsi que les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés 15 minutes au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux). Cette aération est complétée par une aération de 5 minutes toutes les heures pour les salles de classe fréquemment utilisées.

La distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, de restauration, laboratoires, CDI, couloirs), le principe de la distanciation physique d'au moins un mètre reste la règle lorsqu'elle est matériellement possible. Elle est maintenue entre les élèves de groupes différents (classes et niveaux).

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves de niveaux différents est requise. Pour ce faire, nous avons étudiés des temps horaires (rentrées et départs des cours, récréation) ou espaces différenciés (restauration) pour limiter les regroupements et les croisements importants entre groupes et niveaux de classe. Une sonnerie décalée différenciera les niveaux 6ème-3ème et 5ème-4ème.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets éventuellement partagés ou le respect d'un isolement de 24h avant réutilisation (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sera assuré.

La restauration scolaire

La restauration scolaire jouant un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves, son fonctionnement est adapté tout en garantissant la sécurité des élèves et des personnels.

La plage horaire expérimentée l'an dernier et augmentée de 10 minutes pour la pause méridienne par rapport aux années précédentes est maintenue. Ce temps supplémentaire permet un nombre de services adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation mais également la limitation du brassage des élèves. La stabilité des groupes est recherchée, les élèves mangeront par niveau et par classe. Pour rappel, le service est individuel (plateau, couverts, eau, dressage à l'assiette). Les entrées et les sorties du self sont dissociées.

La fermeture des classes et contact-tracing

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme Brigitte Armand, infirmière et référente COVID de l'établissement.

La formation

Tous les personnels de l'établissement sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Pour conclure, et vous l'aurez bien compris, cette rentrée est prévue dans des conditions similaires à celles de l'an dernier en se présentant de la manière « la plus normale possible » tant au niveau de l'organisation scolaire qu'au niveau des emplois du temps.

Ainsi, en respectant au mieux, chacun à son niveau (élève, parent, personnel de l'établissement) ces recommandations, nous pourrions envisager une année scolaire la plus sereine possible.

Dans l'attente de vous rencontrer très prochainement lors des assemblées de niveau, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents mes sincères et respectueuses salutations.

Bien cordialement.

Jacques PALOU
Chef d'établissement

